

Angoulême, le 3 janvier 2019

Objet : Projet AEU carrière « Terreal » à Abzac 16500

Préfecture de la Charente

Bureau de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement

7-9 rue de la préfecture
16023 Angoulême Cedex

Affaire suivie par Madame RIETHAEGHE

Madame,

Par courriel reçu le 15 novembre 2018, vous sollicitez mon avis sur un dossier de projet AEU pour une carrière d'argiles que la société TERREAL envisage d'exploiter sur la commune d'Abzac 16500.

La demande concerne l'ouverture de cette carrière pour une durée de 20 ans. L'entreprise projette une exploitation de 60 à 80 kT d'argiles par an. La ressource est de 1160 kT d'argiles.

Deux habitations seront directement concernées par la carrière. La première sur la commune d'Availles-Limouzine (Vienne), au Nord-Ouest, le long de la RD 729. Le bâtiment en lui-même est à 150 m de la limite du site de la carrière. La seconde habitation dite de la Croix aux Loups se trouve à l'angle Sud-Ouest de la future carrière.

L'environnement est de type agricole. La sensibilité est donc relativement faible.

Eau

L'alimentation en eau potable sur site sera réalisée par l'apport de bouteilles d'eau de source ou minérale.

Il est noté dans le dossier que « durant les campagnes d'extraction, un bloc WC de chantier sera présent sur site, dont la maintenance et la vidange font l'objet d'un contrat avec un prestataire habilité. »

Le projet n'est concerné par aucun périmètre de protection d'eau potable.

Effets sur la santé

Une évaluation des risques sanitaires a été réalisée. Les sources sont bien analysées. Le scénario envisage une exploitation sur 20 ans. Les effets sur la santé sont décrits de façon générale et l'étude conclut à un enjeu nul à faible par la mise en place de mesures d'accompagnements.

Ambroisie

Le problème de l'ambroisie n'est pas abordé dans le dossier. Il s'agit d'une plante exotique envahissante au pollen allergisant, présente sur le département. Elle se développe en particulier sur les terrains nus. Le préfet de la Charente a pris un arrêté relatif à la lutte contre l'ambroisie et prescrivant sa destruction obligatoire. Aussi, une attention particulière devra être apportée pour éviter son implantation, notamment lors de l'apport de matériaux en provenance de l'extérieur. Des informations complémentaires peuvent être obtenues sur le site de l'observatoire des ambrosies : <http://www.ambroisie.info/pages/observatoire.htm>

Bruit

L'état initial de la situation sonore est bien établi. La campagne de mesures acoustiques a été menée sur le site de projet à Abzac, le 21 février 2018, de jour (entre 7h et 22h) en trois points situés en limites de propriété du site, et des tiers les plus proches (ZER1, ZER2, L1). Les niveaux de bruit résiduels vont de 27 dB(A) en L1, très peu touché par l'activité humaine, à 38,9 dB(A) en ZER2. Ces valeurs montrent des niveaux variables qui peuvent être assez élevés pour un milieu rural. La différence est due au trafic routier voisin du projet.

Des campagnes de mesure de bruit sont prévues tous les deux ans, ainsi que des actions de réduction.

Le pétitionnaire devra également prendre en compte la gêne des habitants.

Forme du dossier

Le pétitionnaire a fourni un dossier numérique. Mais la lecture est rendue difficile par le fait qu'il n'y a pas toujours de lien pour se déplacer dans les documents et que la pagination papier (celle du sommaire) présente un décalage avec la pagination numérique.

Conclusion

Au vu des éléments fournis dans le dossier, de l'activité et des mesures correctives prévues, l'ARS émet un avis favorable au dossier présenté.

Considérant la distance aux habitations, il apparaît important de prévoir la réalisation d'une étude acoustique en début d'exploitation afin de s'assurer du respect réglementaire, mais également de prendre en compte la gêne du voisinage et d'adapter les mesures de gestion à mettre en œuvre.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma parfaite considération.

**Pour la Directrice Départementale de l'agence régionale de santé ,
par délégation,
L'adjointe à la Directrice,
Responsable du pôle santé publique et santé environnementale,**



Martine LIÈGE